



“L’UNION”

Union des Sociétés de Tir
du Haut-Rhin

Règlement des “Finales de l’UNION”

« Règlement mis à jour le 28/05/2025 »

A l’issue de la saison de compétition du tir à genoux à 20 mètres et des six (6) concours organisés par les différents clubs de tir affiliés à l’Union des Sociétés de Tir du Haut-Rhin, une finale réunissant les seize (16) meilleurs tireurs issus des catégories “Jeune”, “Dame”, “Senior 1” et “Senior 2”, susnommée “Finale des adultes”, et une finale réunissant les cinq (5) ou six (6) meilleurs tireurs issus de la catégorie “Initiation”, susnommée “Finale des initiations”, à l’issue de la saison régulière, sont organisées lors de la Coupe de l’Union.

La finale des initiations se déroule en (1) série de cinq (5) tireurs. Un tirage au sort aura lieu avant le début de la série afin de déterminer à quel poste tirera chaque tireur.

La finale des adultes se déroule en deux (2) séries de huit (8) tireurs. Un tirage au sort aura lieu avant le début de la première série afin de déterminer dans quelle série tirera chaque tireur et à quel poste.

La finale des vétérans se déroule en une (1) série de trois (3) tireurs en même temps que celle des initiations.

1. Les dates, horaires et lieu de tir :

Date : lors de la “Coupe de l’Union”, le dimanche après-midi.

Horaire et durée :

1.1. La Finale des Initiations, des Tir posé et des Vétérans :

- préparation et accès au pas de tir : 14 h 15
- début de tir : 14 h 20
- fin de tir : 14 h 50 => durée : 30 minutes

1.2. La Finale des Adultes : (J- S1- S2 – D)

1^{ère} série de 8 tireurs :

- préparation et accès au pas de tir : 15 h 10
- début de tir : 15 h 15
- fin de tir : 15 h 45 => durée : 30 minutes

2^{ème} série de 8 tireurs :

- préparation et accès au pas de tir : 15 h 55
- début de tir : 16 h 00
- fin de tir : 16 h 30 => durée : 30 minutes

Les dix (10) et cinq (5) dernières minutes seront annoncées à haute voix sur le pas de tir.

Lieu : stand de tir accueillant la “Coupe de l’Union”.

2. Le club organisateur des Finales :

Le club de tir affilié à l'Union des Sociétés de Tir du Haut-Rhin organisant la "Coupe de l'Union", organise également les "Finales de l'Union" sur ces installations.

3. Les participants :

Les seize (16) meilleurs tireurs issus des catégories "Jeune", "Dame", "Senior 1" et "Senior 2", les cinq (5) tireurs sélectionnés issus de la catégorie "Initiation" et les (3) tireurs sélectionnés de la catégorie vétérans, suivant les classements établis à l'issue des six (6) concours de tir à 20 mètres, sur les quatre (4) meilleurs tirs de la saison, pourront participer à ces finales.

Pour la Finale des Adultes, les tireurs classés à partir de la 17^{ème} place pourront éventuellement être convoqués en cas de désistement annoncé dans un délai suffisant pour pouvoir prévenir les tireurs initialement non-convoqués, et cela suivant l'ordre du dit classement.

4. Les différentes disciplines pour chacune des deux finales :

❶ La série "Cible de 10" :

- ◆ Dix (10) cibles de "10" pour le match, numérotés par dix numéros qui se suivent
- ◆ Une (1) cible de "10" pour les essais, marquée "ESSAI",
- ◆ Une (1) balle par cible de match.

❷ La série "Cible de 15" :

- ◆ Dix (10) cibles de "15" pour le match, numérotés par dix numéros qui se suivent
- ◆ Une (1) cible de "15" pour les essais, marquée "ESSAI",
- ◆ Une (1) balle par cible.

5. Les armes utilisées :

Les armes, carabine de type "sport" ou "libre", utilisées sur les stands de tir devront être conformes à la réglementation de la Fédération Internationale du Tir Sportif (I.S.S.F.) en vigueur, calibre 22 LR, monocoup.

6. Le contrôle des résultats :

L'ensemble des cibles sera récupéré par les membres de la société de tir organisatrice auprès des tireurs ayant terminé leur match de finale, et dans tous les cas à l'issue des 30 minutes allouées par série à chacun d'eux. Celles-ci seront ensuite données au président et/ou au secrétaire de l'U.S.T.H.R.

Le contrôle des cibles est effectué dans les jours suivant les finales par le président et/ou le secrétaire de l'U.S.T.H.R. Ces résultats seront publiés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire clôturant la saison en cours.

Remarque : La méthode de correction des cibles respectera celle éditée dans le paragraphe 7 du règlement de la "Coupe de l'Union".

7. Infraction au règlement :

Durant les "Finales de l'UNION", le président et les vice-présidents de la société organisatrice, ainsi que les membres désignés par le président du club sont les seuls autorisés à réprimander les tireurs qui n'observent pas le règlement.

Ainsi, toute infraction au présent règlement et toute réclamation sont à signaler à l'un de ces responsables.

8. Sécurité et respect du silence :

En ce concerne la sécurité dans le stand de tir, les participants aux "Finales de l'UNION" devront suivre les consignes imposées par le règlement de l'Union.

Au pas de tir, le silence est de règle. Aucun attroupement ne doit se former et gêner les tireurs. Une seule personne peut accompagner le tireur au poste de tir pour l'aider au changement de ses cibles.